

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 28 mai 2018 à 20h**

Présents : Pascal GAROFALO, Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, Yann PATULA, Nicolas PETITJEAN, Gilbert CERUTTI, Séverine FAIVRE, Céline COLAS

Absent : Yann ROTA

Excusé : Michel REYNAUD

Mme Isabelle TISSOT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

Lotissement En Mal Pommier

- L'arrêté d'aménager 11 parcelles est accordé et a été reçu et affiché en Mairie le 25 mai 2018
- Le règlement du lotissement a été légèrement modifié pour le rendre conforme au PLU, à savoir une surface de plancher maximale autorisée de 300 m² par lot.
- La réunion prévue le 25/05/18 pour le choix des candélabres a été reportée
- Les prochaines étapes sont le lancement de la consultation des entreprises ainsi que le dossier archéologique.

Décision modificative n°1 budget commune

Afin de pouvoir régler les intérêts de la ligne de trésorerie du budget lotissement supportés par le budget commune il convient de passer l'écriture suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	
D 6618 : Intérêts des autres dettes		1 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000.00 €

La décision modificative est votée à l'unanimité

Décision modificative n°1 budget lotissement

Une inversion dans les chapitres lors de l'élaboration du budget fait que les écritures suivantes sont à passer sans que cela ne change les montants votés au budget primitif :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
	D 3555 : Terrains aménagés	299 787.32 €
	TOTAL D 040 : Opérations d'ordre	299 787.32 €

	entre section	
	D 1641 : Emprunts en euros	299 787.32 €
	TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	299 787.32 €
	R 3351 : Terrains	379 574.64 €
	TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	379 574.64 €
	R 1641 : Emprunts en euros	379 574.64 €
	TOTAL R 16 : Emprunts reçus	379 574.64 €

La décision modificative est votée à l'unanimité

SIDEC : service informatique (SITIC)

Il faut délibérer pour approuver l'avenant à la convention qui lie la commune avec le SIDEC pour son service informatique (SITIC).

A noter que le coût de l'adhésion est pour 2018 de 2446 € (2350 € en 2017)

L'adhésion au service sitic du sidec pour l'année 2018 est approuvée à l'unanimité.

SIDEC : RGPD

Le règlement européen sur la protection des données personnelles est en cours depuis le 25 mai 2018. Il impacte tout employeur puisque sont concernées toutes utilisations à caractère personnel (nom, adresse, date de naissance...) afin de garantir à chacun le respect de la vie privée. La mise en place de cette nouvelle réglementation est très complexe. Le SIDEC se propose de mutualiser cette obligation dans le cadre de la cotisation informatique annuelle.

Le conseil municipal approuve la nomination du SIDEC en tant que Délégué à la protection des données (DPO) ainsi que de désigner la secrétaire de Mairie comme responsable des traitements.

Communauté de Communes Jura Sud : Pacte financier et fiscal de solidarités

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'un pacte financier et fiscal qui pour la commune correspondra à :

- la prise en charge par la communauté de commune du FPIC soit 8687 €,
- la baisse du taux de la taxe foncière bâti de 16.39 % à 10%
- La mise en place d'un fonds de concours versé à la commune pour un montant de 18 287 €

Employé communal :

Suite à la présentation du dossier d'Éric GALMICHE à la CAP du 6 mars 2018 (promotion interne) au Centre de gestion du Jura, l'employé communal passe du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au grade d'agent de maîtrise. Le conseil approuve à l'unanimité.

Contrat photocopieur :

Le conseil renouvelle son contrat avec Burocom avec reprise de l'ancien photocopieur pour en changer pour un plus récent. A noter que nous allons économiser 31 €/mois par rapport au précédent contrat.

Travaux de goudronnage rue du Cornet

Après avoir reçu plusieurs devis pour la réfection d'une partie de la chaussée rue du Cornet, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 23 608.20 € HT (soit 28 329.84 € TTC).

La commune fera une demande auprès du conseil départemental pour bénéficier de l'aide intitulée « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (ESTJ). Le montant accordé est de 20% du montant HT dans la limite de 3850 € (reste de l'enveloppe déjà entamée avec le plateau sportif).

Syndicat de production d'eau de la région de Vouglans

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le changement de statut avec la modification du périmètre du Syndicat de Vouglans pour intégrer la commune de Boissia. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Loyer MAM

Un projet est porté par deux assistantes maternelles de la commune pour créer une Maison d'Assistants Maternelles.

Suite à des échanges, nous leur proposons l'appartement au-dessus de l'école. Nous leur réservons jusqu'au mois de janvier 2019 afin qu'elles puissent finaliser leur projet.

Si ce projet voit le jour, le loyer serait de 300 € (80 € de charges)

Questions diverses :

- La gratuité pour les transports scolaires à la rentrée 2018/2019 est maintenue dans le département du Jura
- Qualité de l'eau distribuée en 2017 par l'ARS : 7 analyses bactériologiques dont 0 % d'analyses non conformes, turbidité faible, 2 analyses sur 4 qui dépassent légèrement le seuil de qualité de 2 mg/l avec 2.34 mg/l, dureté élevée. La qualité de l'eau et l'efficacité des traitements de désinfection est satisfaisante.
- Une réflexion globale sur la sécurité routière dans le village devrait être menée à partir de septembre 2018.
- Dimanche 3 juin : assemblée générale de l'AICA (chasse)
- Il reste quelques chats à capturer et ensuite un arrêté pour interdire leur nourrissage sera pris.
- Site internet sur la commune de Meussia en cours d'élaboration
- Au niveau du SIVOS, le PEDT est en cours de réalisation et sur Meussia, deux nouvelles institutrices sont attendues pour remplacer Mme Mesmin d'Estienne et Mme Panisset.
- L'indemnité forfaitaire mensuelle versée par La Poste pour l'agence communale passe de 1005 € à 1015 € pour 2018.
- Fête de l'école le 22 juin 2018 dans la cour de la Poste à Meussia.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Pascal GAROFALO